

Introduction du droit de vote double

L'Assemblée Générale Extraordinaire d'Econocom Group SE réunie le 19 mai 2020 a approuvé l'ensemble des points figurant à l'ordre du jour, dont l'introduction du droit de vote double pour les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans.

Conformément à l'article 7:53 du Code belge des sociétés et des associations, les statuts de la société confèrent désormais aux actions entièrement libérées, qui sont inscrites depuis au moins deux années sans interruption au nom du même actionnaire dans le registre des actions nominatives, un double droit de vote. Pour les besoins du calcul de la période de deux ans, il est également tenu compte de la période de détention (sous forme nominative) préalable à la date de l'Assemblée Générale Annuelle du 19 mai 2020.

Les détenteurs actuels d'actions nominatives de la société recevront un courrier leur précisant les modalités de calcul.

A la suite de l'introduction du droit de vote double, le nombre de droits de vote des actions Econocom Group SE a évolué. Un communiqué faisant état du nouveau dénominateur (ainsi que des autres informations de base) sera publié le 28 mai 2020, conformément à la réglementation transparence.

À PROPOS D'ECONOCOM

Econocom conçoit, finance et facilite la transformation digitale des grandes entreprises et des organisations publiques. Fort de 45 ans d'expérience, seul acteur du marché à combiner une expertise à 360° via le financement de projets, la distribution d'équipements et les services numériques, le groupe est présent dans 18 pays avec plus de 10 000 collaborateurs, pour un chiffre d'affaires de 2 927 millions d'euros. Econocom est coté sur Euronext à Bruxelles, indices Bel Mid et Family Business.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

www.econocom.com
Suivez-nous sur [Twitter](#)
Contact relations investisseurs et relations actionnaires :
etienne.jacquet@econocom.com
Contact relations presse :
Info@capvalue.fr
Tél. +33 1 80 81 50 04